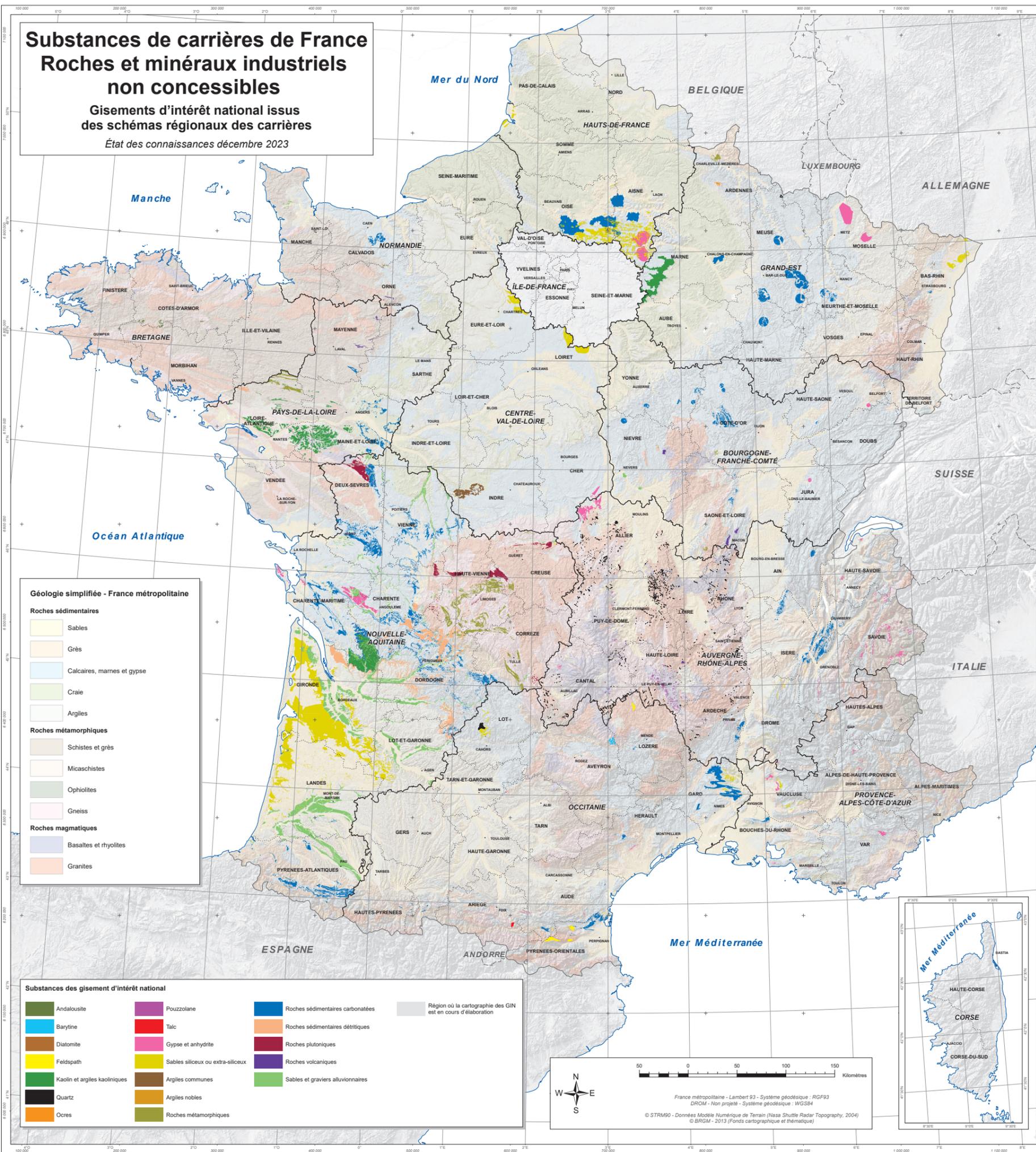


Substances de carrières de France

Roches et minéraux industriels non concessibles

Gisements d'intérêt national issus des schémas régionaux des carrières
État des connaissances décembre 2023



Géologie simplifiée - France métropolitaine

Roches sédimentaires

- Sables
- Grès
- Calcaires, marnes et gypse
- Craie
- Argiles

Roches métamorphiques

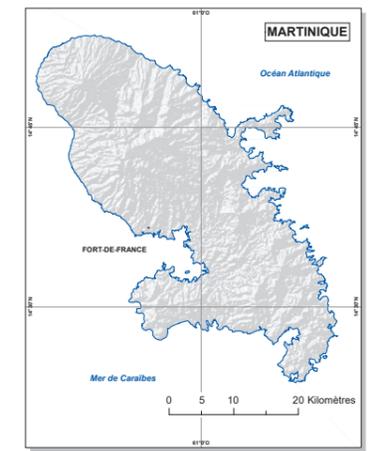
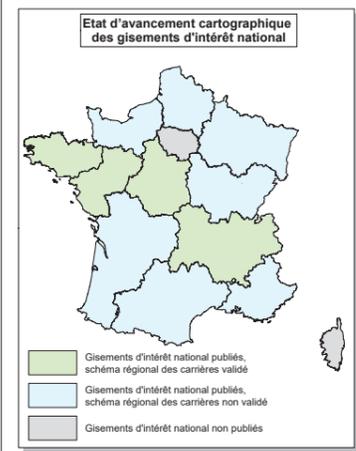
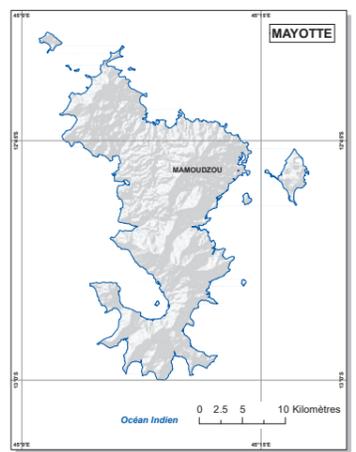
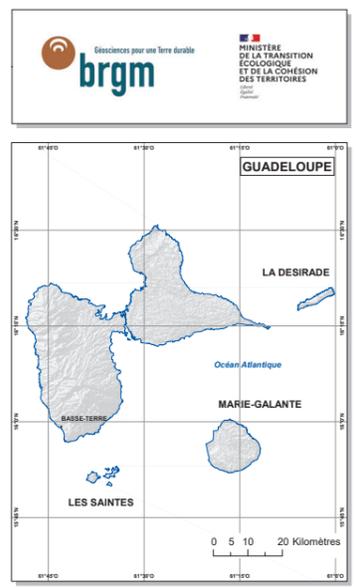
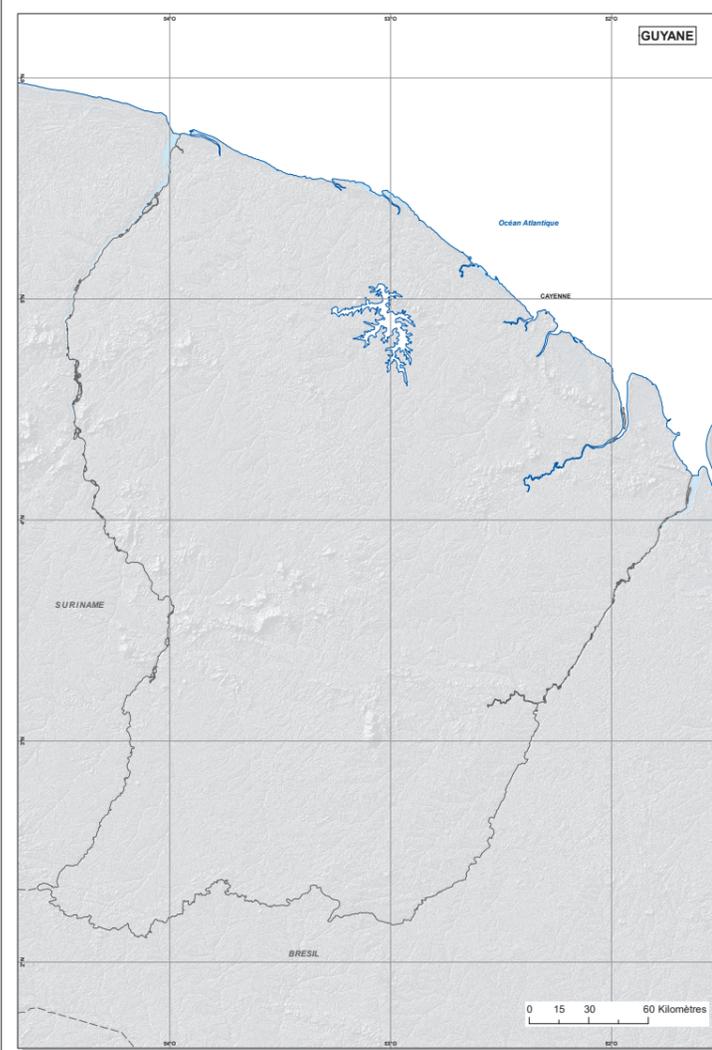
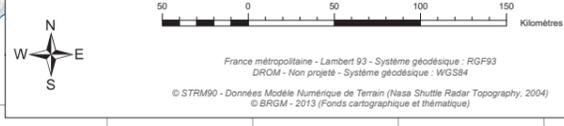
- Schistes et grès
- Micaschistes
- Ophiolites
- Gneiss

Roches magmatiques

- Basaltes et rhyolites
- Granites

Substances des gisements d'intérêt national

Andalousite	Pouzzolane	Roches sédimentaires carbonatées	Région où la cartographie des GIN est en cours d'élaboration
Barytine	Talc	Roches sédimentaires détritiques	
Diatomite	Gypse et anhydrite	Roches plutoniques	
Feldspath	Sables siliceux ou extra-siliceux	Roches volcaniques	
Kaolin et argiles kaoliniques	Argiles communes	Sables et graviers alluvionnaires	
Quartz	Argiles nobles		
Ocre	Roches métamorphiques		



Méthodologie

La notion de **Gisement d'Intérêt National (GIN)** est nouvelle dans les schémas régionaux des carrières (SRC). Les GIN sont définis dans l'instruction du gouvernement du 4 août 2017 comme des substances répondant à 3 critères, de faible disponibilité nationale, de dépendance forte vis-à-vis d'une filière industrielle et de substitution difficile dans les procédés industriels. Les SRC doivent désormais intégrer la cartographie de ces GIN. Le législateur a souhaité rendre compatibles les documents d'urbanisme avec les SRC. En conséquence, les schémas de cohérence territoriale (SCOT), et à défaut les plans locaux d'urbanisme (PLU), seront les outils de porter à connaissance de ces zones d'intérêt. En l'absence d'une méthodologie cartographique uniforme à l'échelle du territoire, chaque région, dans le cadre de ses travaux techniques validés en comité de pilotage sous la direction des préfets de région, a établi sa propre liste et sa propre méthodologie de cartographie de substances identifiées comme GIN. Il en résulte, dans une compilation nationale telle que présentée ici, un fort degré d'hétérogénéité spatiale des données. On peut néanmoins distinguer deux types d'approches :

- une méthodologie centrée sur la sélection, parmi les différentes substances exploitées régionalement, de celles qui sont GIN, tout en conservant peu ou prou l'extension cartographique des « Gisements Potentiellement Exploitable » (GPE), étape préliminaire de cartographie de toutes substances, dont les contraintes techniques et environnementales ont été retirées. Ce choix méthodologique a globalement été plus sélectif sur le nombre de substances identifiées comme GIN, mais leur cartographie est parfois très étendue ;
- une méthodologie qui s'efforce de proposer une cartographie distincte des GPE, notamment en se basant sur les points de carrières existantes, avec une notion de zone tampon permettant de localiser des GIN autour des seuls points où la qualité est réellement connue.

Le premier type d'approche a prévalu sur les premiers schémas lancés ; dans une optique d'une meilleure prise en compte de ces cartes par les documents d'urbanisme, la seconde approche a été développée ensuite. A noter qu'il n'existe, compte tenu de notre état de la connaissance du sous-sol, aucun moyen scientifique de cartographier précisément ces GIN et les éléments prospectifs précis pouvant exister restent la propriété des exploitants qui les ont acquis.

Données recueillies

L'état d'avancement des schémas régionaux étant hétérogène, certaines régions n'ont pas pu fournir encore leur cartographie des GIN. C'est le cas des DROM, de la Corse et de l'Île-de-France. Par ailleurs, sur les 11 régions pour lesquelles des données sur les GIN sont disponibles, seules 4 ont leur schéma régional officiellement validé. Pour les autres, la cartographie présentée ici pourrait encore évoluer avant que l'ensemble de leur SRC soit validé.

Lecture / Interprétation de la carte

La carte représente des extensions cartographiques (« polygones ») pour les GIN de chaque région qui les a validés. Bien que parfois de dénomination différente d'une région à l'autre, une légende commune des intitulés de substances a pu être établie, basée sur l'annexe 7 de l'instruction du gouvernement du 4 août 2017. Indépendamment de la méthodologie mise en œuvre, les enveloppes visibles ne sont pas des surfaces avérées de gisements au sens qualitatif, mais un choix méthodologique guidé par la nécessité de porter à connaissance des collectivités la présence probable d'un gisement d'intérêt. C'est ainsi qu'il faut garder à l'esprit que :

- ces enveloppes ne constituent pas un droit de préemption foncière pour exploiter, a fortiori pas pour l'actuel exploitant des carrières concernées ;
- l'absence d'enveloppe ne signifie pas absence de gisement – le lecteur est invité à consulter ultérieurement la cartographie des GPE (Gisement Potentiellement Exploitable) pour vérifier la présence ou non d'un gisement. Ainsi les zones vides recèlent potentiellement de gisement d'intérêt que des études prospectives pourraient révéler ;
- les enveloppes sont surfaciques, et ne prennent donc pas en compte la possibilité d'extraction sous couverture (exception faite du gypse/anhydrite et des argiles kaoliniques de Provins) ;
- les formations superficielles (par ex. limons des plateaux), peu épaisses mais parfois très étendues, peuvent masquer artificiellement l'étendue de gisements sous faible recouvrement.